



MAIRIE
1 place de la Mairie
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr

Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 juin, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 10 juin 2024

<u>Nombre de Conseillers :</u>		<i>Présents : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Olivier PIN, adjoints, M. Hugo ROUSSEL, Mme Sylvie BAZILLE, MM. Thomas LHOMMEAU, Vincent BONNIN.</i>
En exercice :	11	
Présents :	8	
Suffrages exprimés :	9	<i>Absents excusés : MM. Vincent COISCAUD, Éric INGWILLER, Mme Gladys SIRE</i>
<u>Vote :</u>		
Pour :	9	<i>Absents non excusés :</i>
Contre :	0	<i>Pouvoirs : Monsieur Éric INGWILLER donne pouvoir à M Thomas LHOMMEAU</i>
Abstention :	0	
		<i>Secrétaire de séance : Monsieur Olivier PIN</i>

Demande de subvention Fonds Vert – 1er route de Sommières

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un logement dans une maison vacante située 1er route de Sommières.

Descriptif du projet :

La maison est inhabitée depuis de nombreuses années, laisser en déshérence au centre bourg. La commune en est propriétaire depuis 2021 et désire transformer cette habitation en un logement locatif d'environ 90m² composée d'une cuisine, un salon et de 3 chambres ainsi qu'une courette de 25m² donnant sur la rue de l'église.

Les objectifs attendus :

- Continuer à réhabiliter notre centre bourg pour le rendre attractif.
- Faire que les logements vacants soient habitables et répondre aux objectifs définis par l'Etat dans le cadre du SCOT et du PLUi, c'est-à-dire répondre à l'objectif sur l'artificialisation des sols.
- Dans le cadre de la transition énergétique, répondre aux exigences d'isolation thermique.
- Proposer des logements en location pour que chacun ait un toit, (tous les logements en location dans notre commune trouvent preneur très rapidement).
- Continuer à augmenter la population pour qu'il y ait une vraie vie économique, que nos commerçants, artisans puissent prospérer sur notre commune, et que notre école continue à exister.

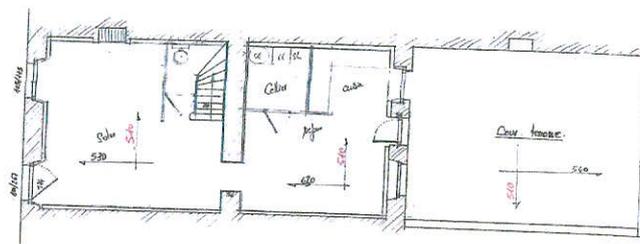
Impacts attendus par le maître d'ouvrage :

- Le but est de rénover énergétiquement un bâtiment ancien et de proposer un logement à la location en centre bourg et proche de l'école.
- Il s'agit également de revitaliser le centre bourg avec des façades de maisons rénovées aux volets ouverts et de continuer à réhabiliter le cœur de notre commune pour le rendre attractif tout en répondant à l'objectif sur l'artificialisation des sols. Les élus souhaitent continuer à augmenter la population afin que la vie économique se poursuive.

AR Prefecture

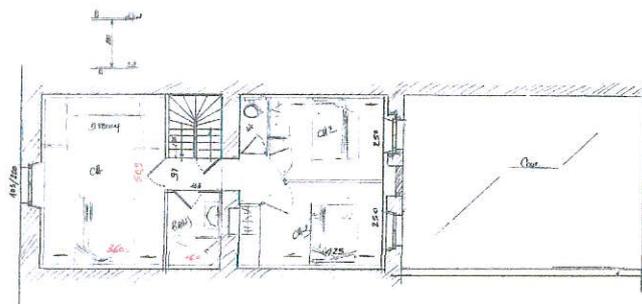
086-218600526-20240618-20240621_CT_02-DE
Reçu le 21/06/2024

Plans futurs du logement :



RCH. Futur

Surface habitable 90m²



R+1. Futur



Monsieur le Maire rappelle que ce projet fait l'objet d'un dossier CRTE n°4 de 2021 qui a été signé par Monsieur le Sous-Préfet, Benoît Byrski, avec le Président de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou.

Un premier plan de financement a été validé d'après la délibération n°99/2021. Une première demande de subvention de l'État en DSIL et DETR a été déposée en janvier 2022.

Lors d'une rencontre avec Monsieur le Sous-Préfet, Benoît Byrski, il avait été décidé que les subventions d'État pour ce projet seraient reportées sur l'année 2024, délibération n°137/2023, demande n°15640218 redéposée le 12 janvier 2024.

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de présenter un dossier de demande d'aide de l'État pour l'année 2024, sur demande de Madame la Sous-Préfète, Bénédicte Cartelier, au titre du Fonds Verts – Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, chose faite en date du 28 mai 2024, dossier n°18 045 509.

Il est indispensable de délibérer pour valider la demande.

AR Prefecture

086-218600526-20240618-20240621_CT_02-DE
Reçu le 21/06/2024

DÉLIBÉRATIONS

N°54/2024

Le plan de financement est donc modifié ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES		
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant HT	%
I - Dépenses honoraires maîtrise d'œuvre et études :				
▪ Maîtrise d'œuvre Architecte, mission complète (10%)	12 865 €	▪ Autofinancement maître d'ouvrage (commune) :	29 655 €	20%
▪ Coordonnateur SPS + mission de contrôle	5 000 €	▪ Conseil Départemental : -Activ'4	10 110 €	7%
▪ Diagnostic amiante plomb	450 €	-Département Habitat	12 000 €	8%
▪ Étude de stabilité	800 €			
II - Dépenses d'investissement :		▪ État :		
▪ Démolition du bâtiment courette	16 000 €	-DETR/DSIL	24 894 €	17%
▪ Maçonnerie	22 000 €	-Fonds Vert	59 106 €	40%
▪ Couverture	19 400 €			
▪ Menuiseries extérieures et intérieures	16 100 €	▪ Autres fonds publics : Syndicat Énergies Vienne	12 000 €	8%
▪ Cloisonnement – Isolation	17 200 €	▪ Europe :		
▪ Électricité – Chauffage – VMC	9 000 €	▪ Partenariats privés :		
▪ Sanitaires – Plomberie	8 500 €			
▪ Sols carrelage (RdC) + Chape isolé	11 900 €			
▪ Peinture + revêtement de sols souples	7 300 €			
▪ V.R.D.	1 250 €			
TOTAL HT	147 765 €	TOTAL HT	147 765 €	100%
Soit un coût total TTC	177 318 €			

Après discussion et délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent la réalisation du projet présenté estimé à 147 765 € HT.
- Approuvent le plan de financement exposé.
- Autorisent Monsieur le Maire à solliciter une subvention État au titre du Fonds Vert - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

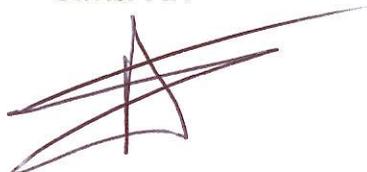
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

En mairie, le 18 juin 2024

Le secrétaire de séance,
Olivier PIN



Le Maire,
Gilles BOUSBOEUF



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

AR Prefecture

086-218600526-20240618-20240621_CT_02-DE
Reçu le 21/06/2024